

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-deux juillet 2025 à 20h30 ,

Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers.

Date de la convocation : le jeudi 17 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme HOCDE Marie-Thérèse, M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. DOUCIN David (arrivé à 21h au point n°4), M. FOLIARD Cédric, M. ALIX Didier, Mme LEMAILE Magali, M. DURAND Cédric, Mme CORNÉE Anne-Sophie,

Excusés :

M. CORBIÈRE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric

Mme OLIVRY Kélig donne pouvoir à Mme LEMAILE Magali

Mme FROMENTIN Cécile

Absents : M. ROBIDEL Johan, Mme CHEDEMAIL Mathilde

Secrétaire : Mme CORNÉE Anne-Sophie

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

DU 17 JUIN 2025

I – TRAVAUX RESIDENCE DE LA BRODERIE : devis maçonnerie

II – TRAVAUX RESIDENCE DE LA BRODERIE : devis menuiseries

III – TRAVAUX RESIDENCE DE LA BRODERIE : devis peinture

IV – HUIT LOGEMENTS COMMUNAUX résidence de la Broderie - travaux de rénovation énergétique : demande de subvention au titre du PLH n°3

V – LOGEMENT COMMUNAL 9 rue du Pont des Arches : plus-value travaux de menuiserie

VI – LOTISSEMENT « Les Hautes Vallées » : devis étude hydraulique

VII – EFFACEMENT DE RÉSEAUX : choix du régime de propriétés du Génie Civil Télécoms

VIII – SAGE : Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vilaine – Consultation des personnes publiques

Objet n°1 – TRAVAUX RESIDENCE DE LA BRODERIE : devis maçonnerie

Monsieur Le Maire rappelle que la résidence de La Broderie, compte 8 appartements communaux, et qu'il est nécessaire de changer les menuiseries. Avant cette étape et afin de supporter le poids des volets, les linteaux doivent être remplacés et les jambages rénovés.

Monsieur Le Maire propose le devis de l'entreprise PILET, pour la partie maçonnerie, au tarif de 15 020 € HT, soit 16 522.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise PILET au prix de 15 020 € HT

Objet n°2 – TRAVAUX RESIDENCE DE LA BRODERIE : devis menuiseries

Monsieur Le Maire rappelle que la résidence de La Broderie, compte 8 appartements communaux, et qu'il est nécessaire de changer les menuiseries (fenêtres et volets).

Deux devis sont présentés :

Entreprise CORNÉE : 59 730.29 € HT

Entreprise FADIER : 58 307.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise CORNÉE au prix de 59 730.29 € HT

Objet n°3 – TRAVAUX RESIDENCE DE LA BRODERIE : devis peinture

Monsieur Le Maire rappelle que la résidence de La Broderie, compte 8 appartements communaux, et qu'il est nécessaire de changer les menuiseries (fenêtres et volets).

Ces menuiseries seront livrées non peintes. L'intervention d'un artisan peintre assure une protection de meilleure qualité.

Monsieur Le Maire propose le devis de l'entreprise MARCHAND au prix de 16 796 € HT, soit 18 475.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise MARCHAND au prix de 16 796 € HT.

Objet n°4 – HUIT LOGEMENTS COMMUNAUX résidence de la Broderie – travaux de rénovation énergétique : demande de subvention au titre du PLH n°3

Arrivée de Monsieur DOUCIN David

Monsieur Le Maire précise que cette délibération annule et remplace celle du 28 janvier 2025.

Monsieur Le Maire rappelle que huit logements communaux sont répartis dans un bâtiment en pierres, situé en plein bourg, rue de la Broderie. Les menuiseries côté rue, comprenant les volets, les fenêtres et les portes doivent être remplacés afin de garantir une meilleure isolation et assurer la sécurité. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention serait le suivant :

ENTREPRISES	TRAVAUX	HT
Entreprise PILET	Maçonnerie	15 020.00 €
Entreprise MARCHAND	Peinture	16 796.00 €
Atelier CORNEE	Changement des menuiseries	59 730.29 €
TOTAL		91 546.29 €

FINANCEMENT	
DSIL 33.05 %	30 254.52 €
PLH 46.95 %	42 982.51 €
Autofinancement communal	18 309.26 €
TOTAL	91 546.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention au titre du PLH n°3 (Plan Local de l'Habitat)

ADOpte l'opération de rénovation énergétique de huit logements communaux
APPROUVE le plan de financement prévisionnel
S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Objet n°5 – LOGEMENT COMMUNAL 9 rue du Pont des Arches : plus-value travaux de menuiserie

Monsieur Le Maire rappelle, selon la délibération du 17 septembre 2024, que le devis de l'entreprise CORNEE a été retenu pour les travaux de menuiserie, isolation, placo, et agencements divers, au logement situé 9 rue du Pont des Arches, pour un montant de 63 706.80 € HT soit 68 452.01 € TTC.

Une plus-value de **1 156.82 €** TTC est présentée pour paiement, correspondant à divers ajustements en moins-value, et des meubles de cuisines supplémentaires relatifs au devis n°05518 de 1 497 € HT soit 1 646.70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise CORNEE au prix de 1 497 € HT soit 1 646.70 € TTC

VALIDE la plus-value finale du lot menuiserie de 1 156.82 € TTC

Objet n°6 – LOTISSEMENT « Les Hautes Vallées » : devis étude hydraulique

Monsieur Le Maire rappelle qu'une étude hydraulique pour la viabilisation du lotissement « Les Hautes Vallées » est obligatoire.

Le cabinet Legendre propose 2 devis :

- Cabinet IAO SENN : 5 950 € HT
- Cabinet DM EAU : 3 800 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis du cabinet DM EAU au prix de 3 800 € HT

Objet n°7 – EFFACEMENT DE RÉSEAUX : choix du régime de propriétés du Génie Civil Télécoms

Monsieur Le Maire expose :

Depuis décembre 2019, à la suite d'un accord-cadre signé par l'AMF35, Orange, Rennes Métropole et le SDE35, les communes doivent choisir un régime final de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres) pour toutes les opérations d'effacement des réseaux télécom avec au moins un appui commun. **Ainsi, il est proposé aux communes soit d'en garder la propriété (convention « option A »), soit d'en laisser la propriété à Orange (convention « option B »).**

OPTION A

LA COLLECTIVITÉ EST PROPRIÉTAIRE DES OUVRAGES

- Orange utilise un fourreau de liaison entre chambres et les fourreaux de branchements moyennant une redevance annuelle de 0,57€/ /ml de fourreau envers la collectivité
- La collectivité est propriétaire d'un second fourreau pour le déploiement de la fibre optique
- La collectivité est propriétaire d'un troisième fourreau dit de manœuvre devant rester libre
- La collectivité est responsable de l'entretien, la maintenance et des réparations de ses ouvrages et assure à ce titre la gestion des DT – DICT auprès du guichet unique

OPTION B

ORANGE EST PROPRIÉTAIRE DES OUVRAGES

- Orange utilise un fourreau de liaison entre les chambres et les fourreaux de branchements
- Orange est propriétaire d'un second fourreau dont le droit d'usage est dédié à la collectivité pour le déploiement de la fibre optique. A compter de son utilisation, la collectivité ou son gestionnaire de fibre optique est redevable à Orange d'une contribution aux frais de gestion de 0,15€ du ml par an.
- Orange est propriétaire d'un troisième fourreau dit de manœuvre devant rester libre
- Orange est responsable de l'entretien, la maintenance et des réparations de ses ouvrages et assure à ce titre la gestion des DT - DICT auprès du guichet unique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

OPTE pour l'option A, à savoir que la commune de Moutiers conserve la propriété des réseaux Télécoms

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes

Objet n°8 – SAGE : Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vilaine – Consultation des personnes publiques

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.212-39 relatif à la procédure d'élaboration des SAGE ;

Vu la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

Vu les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'évaluation environnementale ;

Considérant que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

EMET un avis DÉFAVORABLE au projet du SAGE Vilaine

AUTORISE Monsieur Le Maire à transmettre le présent avis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine dans les délais impartis.

Questions diverses

Animations :

- Samedi midi 6 septembre : repas champêtre organisé par l'UNC (sur inscription)
- Samedi midi 4 octobre : Classes 5 (Availles/La Selle/Moutiers) à la salle d'Availles.
- Du 18 octobre 12h au 19 octobre 12h - téléthon :
Environ 250 randonneurs et cyclistes : La Guerche/Visseiche/Domalain et Moutiers
- Dimanche midi 19 octobre : repas des aînés à Availles-sur-Seiche
- Vendredi soir 5 décembre : illuminations de Noël
- Soirée guinguette du samedi 28 juin : bilan. Très belle organisation, moment convivial. Un public plus nombreux aurait été appréciable.

Divers :

- DSIL accordée pour le changement des menuiseries à la résidence de la Broderie
- Jeux pour enfants à côté du terrain multisports : délais de garantie dépassés
- Proposition de cours de yoga à Moutiers et demande d'occupation de la salle des loisirs, les après-midi en semaine : le demandeur sera informé qu'une demande motivée et écrite avec justificatifs de diplôme devra être déposée en mairie. Une occupation des salles communales à titre lucratif et personnel est facturée.
- MOVA : MObilité Vitré Agglomération – Les grands changements pour Moutiers :
 - ✓ La ligne interurbaine n°10 permettra de rejoindre la gare de Vitré grâce à 10 allers-retours par jour en semaine et 3 allers-retours le samedi. Les horaires sont en correspondances avec les TER vers et depuis Rennes.
 - ✓ En complément, les communes de La Guerche-de-Bretagne, Rannée, Argentré-du-Plessis et Etrelles seront desservies par cette ligne.
 - ✓ Elle assurera également la desserte des Zones d'Activités du Pont, de la Bougeoire, de la Vague de la Noé, des Saulniers et de Piquet.
 - ✓ Enfin, Moutiers bénéficiera du service de transport à domicile (sous conditions d'accès), du transport scolaire et des services de covoiturage et de location de vélos. Depuis le 16 juin, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site mova.bzh, et à l'agence commerciale MOVA (place du Général de Gaulle à Vitré).

www.mova.bzh

Levée de la séance : 22h45

Prochain CM : le mardi 9 septembre 2025

M. COLAS Yves
Maire,

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse M. PRIOUR Nicolas

Mme CHEVRIER Maryvonne

M. CORBIÈRE Sébastien
Excusé

M. DOUCIN David

M. FOLIARD Cédric

M. ALIX Didier

Mme FROMENTIN Cécile
Excusée

M. ROBIDEL Johan
Absent

Mme LEMAILE Magali

M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde
Absente

Mme OLIVRY Kélig
Excusée

Mme CORNÉE Anne-Sophie